



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2008



© Marc Mesplé et Cap photos - Tous droits réservés

EDITORIAL

Au terme d'une année 2008 achevée dans un climat économiquement dégradé, mais dont la dynamique globale reste positive, avec la réorganisation générale de l'État ou encore le lancement de politiques publiques particulièrement ambitieuses et structurantes, tel le Grenelle de l'Environnement ou la loi de modernisation de l'économie, il m'appartient de présenter aux élus du département le rapport d'activité des services de l'État en Ariège pour l'année écoulée.

Outre les traditionnels indicateurs consignés dans le présent rapport, je tiens à souligner la présence renouvelée et élargie des services de l'État pour contrer efficacement les effets négatifs d'une conjoncture économique et financière particulièrement difficile.

En effet, l'État et ses services au niveau local, ont démontré dès l'automne dernier des capacités de réactions inédites, déployant à la fois des dispositifs de gestion de la crise financière et de soutien aux secteurs en difficulté, au premier rang desquels je citerais l'emploi et l'économie.

Dans cette période troublée et inquiétante, nos concitoyens, en recherche de liens et de repères, se sont naturellement tournés vers les services de l'État. Cette position de recours est un rôle légitime que tous les agents de l'État s'emploient à remplir avec enthousiasme. Il constitue même l'objectif premier de nos actions sur le territoire.



© Jean-François VALETTE, Préfet de l'Ariège
Tous droits réservés

C'est dans ce souci permanent de faire face ensemble aux difficultés ou aux crises que je vous invite à aborder la prochaine année, qui forte de l'engagement de l'État dans le département, permettra de dépasser les difficultés actuelles, de mobiliser les énergies et de créer un nouveau modèle de développement.

Jean-François VALETTE

Préfet de l'Ariège

SOMMAIRE

L'ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE

1. L'accès au logement	3
2. L'accès à l'emploi et à la formation	4
3. Le renforcement de l'égalité des chances	5
4. La gestion optimale de la santé publique et la prévention des dépendances	7
<i>Les services hospitaliers</i>	8

L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

1. La sécurité publique	10
2. La sécurité civile	11
3. La sécurité routière	12
4. La sécurité sanitaire, alimentaire et la sécurité des consommateurs	12

L'ÉTAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. L'accompagnement des mutations économiques et du développement territorial	14
2. Le plan de relance de l'économie et la médiation du crédit	15
3. L'environnement et l'aménagement de l'espace	16
4. Le soutien à l'activité agricole et forestière	18
5. La valorisation du patrimoine culturel et sportif	18

L'ÉTAT QUI S'ADAPTE ET SE MODERNISE

1. La révision générale des politiques publiques	20
2. Le regroupement de services	21
3. La mutualisation des moyens	21
4. L'administration électronique	22
5. La nouvelle gestion publique	23
6. L'éco responsabilité	23
7. La simplification administrative	24
8. La qualité du service	25

CHIFFRES CLÉS

• Délivrance des titres	26
• Contrôle de légalité	26

TABLEAUX

• Effectifs et masse salariale	27
• Répartition des crédits par mission	28
• Répartition des crédits par nature	29
• Recettes perçues par l'État, pour l'État et pour les collectivités territoriales	30

L'ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE

Principalement au travers de quatre orientations :

1. L'ACCÈS AU LOGEMENT

La direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) se sont particulièrement investies au service de l'habitat, de son développement et de sa réhabilitation.

- ▶ Le marché locatif est toujours très tendu, en particulier sur la vallée de l'Ariège jusqu'à Foix, ainsi que sur la vallée de la Lèze, secteurs sous influence de l'agglomération toulousaine,
- ▶ Le secteur de Saint Girons est également relativement tendu du fait de la faiblesse du parc locatif social au regard de la précarité de la population,
- ▶ Les secteurs de Mirepoix et de la Haute Ariège sont pénalisés au niveau du logement du fait de la concurrence des résidences secondaires et du logement touristique,
- ▶ Il semblerait que dans la ville de Pamiers, les résidences récentes, construites à la faveur de la réglementation fiscale dite « de Robien », présentent un taux de vacance élevé, situation qui devrait engendrer une baisse des coûts des loyers qui pourrait se répercuter à court et moyen termes sur l'ensemble du marché départemental,
- ▶ Le marché de la construction connaît une baisse sensible, liée notamment aux contextes économiques et financiers national et international,
- ▶ Néanmoins la demande reste toujours très forte en particulier en matière de logement très social, la précarité des populations et la médiocre qualité des logements existants expliquent l'importance de l'enjeu, pour l'Ariège, de la lutte contre l'insalubrité par la création de logements sociaux.
- ▶ Compte tenu des forts taux de vacance constatés dans les centres bourgs, l'un des enjeux pour le département réside également dans les réhabilitations de logements plutôt que dans la construction d'habitats neufs. Cette démarche s'inscrit dans le sens du développement durable.
- ▶ La production de logements locatifs sociaux privés dans le département reste l'une des plus importante au niveau régional notamment par la production d'environ un tiers de logements très sociaux dont la gestion est confiée à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS),
- ▶ La mise en œuvre du Plan d'Action Renforcée des Sans Abri (PARSA) s'est poursuivie en 2008 avec une enveloppe de l'État de plus de 1 700 000 €, consacrée à la prévention de l'exclusion et à l'insertion des personnes vulnérables : Le n° d'appel 115 a traité plus de 1 000 appels dont 78 % concernaient une demande directe d'hébergement pour la nuit avec une demande accrue durant la période estivale. Les services de la DDASS ont élaboré, en collaboration avec les différents partenaires de l'urgence sociale, un diagnostic départemental des dispositifs d'hébergement et d'accès au logement.
- ▶ Enfin, en 2008, s'est poursuivi le dispositif de prise en charge des personnes handicapées et des personnes âgées au travers de financements de la caisse nationale solidarité autonomie : deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont été réhabilités et a été ouvert un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés psychiques à Foix (SAMSAH).



© Tous droits réservés

2. L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION

Les différentes politiques d'intervention déployées en faveur de l'emploi et de la formation sont examinées au sein d'une instance collégiale qui réunit l'ensemble des partenaires intervenant dans ces domaines. Il s'agit du [service public de l'emploi \(SPE\)](#), animé par le [Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle \(DDTEFP\)](#) et présidé par le préfet.

Tendances / chiffres clés

CHIFFRES GÉNÉRAUX

A la fin de l'année 2008, le taux de chômage en Ariège est estimé à **8,7%**. En baisse depuis fin septembre 2006 où il se situait autour de 10,2%, ce taux est en effet reparti à la hausse à partir du second trimestre 2008 sous les premiers effets de la crise financière mondiale. L'Ariège se positionne en avant dernier rang des départements de Midi Pyrénées avec **4 977 demandeurs d'emploi au 31 décembre 2008**.

Avec 26 876 salariés recensés au troisième trimestre 2008, **l'emploi salarié diminue sur un an de 0,9% en Ariège** après un exercice 2007 en progression.

Parmi les [motifs d'inscriptions au chômage](#), le nombre de « licenciements économiques » a augmenté de près de +44% comparativement à 2007.

Les sorties du chômage marquent le pas avec une baisse annuelle de -6,6% des reprises d'emploi.

EMPLOI DES JEUNES

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) fait partie intégrante du dispositif général de soutien à l'emploi des jeunes. Il agit sur le sujet central de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.

En 2008, la [Mission Locale a accompagné 343 jeunes en recherche d'emploi](#).

Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) a complété les moyens de droit commun et financé les actions complémentaires à l'accompagnement. **Le Fonds a été doté d'un montant de 48 114 € en 2008**.

CONTRATS AIDÉS ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le [contrat de professionnalisation](#) est une réponse apportée aux difficultés de recrutement. Durant l'année 2008, **25% des contrats ont été conclus pour répondre aux besoins des entreprises de la métallurgie**, 186 contrats de professionnalisation enregistrés dont 21 adultes.

L'[enveloppe annuelle de contrats aidés allouée au département a été majorée](#) à la fin du premier semestre afin de répondre aux premières difficultés sociales géné-

rées par la crise financière. Malgré des relances effectuées par la DDTEFP et les partenaires du SPE, l'Ariège n'a pas pu réaliser la totalité de ces objectifs et affi-

che pour 2008 le bilan suivant : 171 contrats initiative emploi- CIE, 347 contrats d'accompagnement pour l'emploi - CAE et 438 contrats d'avenir - CAV. 126 contrats d'insertion revenu minimum d'activité - CIRMA ont été enregistrés, dont 57 soit 66% au bénéfice des allocataires du revenu minimum d'insertion – RMI.

Un plan de communication travaillé sous la forme d'une campagne de presse et d'un colloque départemental, s'est déroulé durant le printemps 2008, organisé principalement autour de la [lutte contre les discriminations à l'emploi](#).

Le dispositif de [parrainage des demandeurs d'emploi](#) est constitué depuis 1999, animé respectivement par la mission locale et l'union patronale Ariège Pyrénées- UPAP et financé sur le Fonds Social Européen - FSE : 51 parrainages ont été réalisés en 2008 ouvrant 15 accès à l'emploi.

Depuis plusieurs années le conseil départemental d'[insertion par l'activité économique](#) (CDIAE) poursuit une politique de développement du dispositif d'insertion ; **en 2008, 19 structures ont été conventionnées** (4 entreprises d'insertion, 4 associations intermédiaires et 11 ateliers et chantiers d'insertion) ; 80 761 heures de travail ont été effectuées dans les structures d'insertion par l'activité économique.

En 2008, les actions du programme départemental d'[insertion des travailleurs handicapés](#) se sont appuyées sur les travaux des groupes de travail thématiques des partenaires départementaux : développer la qualification et la formation des travailleurs handicapés, améliorer l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi et les actions de communication ; **5 entreprises ont été adaptées pour 67 postes**.



© Tous droits réservés

Points d'actualité

L'année 2008 a été marquée par une dégradation de la situation économique des entreprises durant le dernier trimestre. Un **plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été mis en œuvre dans le secteur de la papèterie (Société LEDAR – St Girons)** conduisant à 114 licenciements collectifs dans le cadre d'une liquidation judiciaire.

Le **secteur textile** n'a pas été épargné avec **deux plans de sauvegarde de l'emploi**.

Le secteur de la construction a également été touché **sans que les entreprises soient obligées à mettre en œuvre un PSE**.

Le dispositif d'**indemnisation au titre du chômage partiel** a continué à être sollicité en 2008 au même rythme que l'année précédente.

Une **cellule de reclassement inter-entreprises et inter-professionnel** animée par un cabinet spécialisé, a été mise en place pour le bassin d'emploi de Lavelanet. Une autre cellule de reclassement animée par le même cabi-

net conseil a été mise en place afin de rechercher des solutions de reclassement pour les salariés licenciés de l'entreprise de LEDAR. La DDTEFP assure une vigilance particulière lors du choix des cabinets qui réalisent l'animation des cellules de reclassement et **assure le pilotage de ces dispositifs de manière à créer une bonne coordination** avec les différents acteurs du service public de l'emploi et de la formation.

Pour l'année 2008, un **plan de développement des services à la personne** a été lancé à l'initiative de la DDTEFP qui a assuré la mission de délégué territorial de l'agence nationale des services à la personne - ANPS. Ce plan de développement des services à la personne a fait l'objet d'une campagne d'information notamment concernant la bonne utilisation du chèque emploi service universel - CESU. Une action de promotion du CESU préfinancé **auprès des entreprises a été mise en œuvre en 2008** pour un lancement de l'action en 2009.

3. LE RENFORCEMENT DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Chantier national placé au cœur du plan de cohésion sociale, l'égalité des chances représente un point d'intervention central pour l'État dans le département, qui a mobilisé plusieurs de ses acteurs durant l'année 2008, au titre desquels : les services de l'éducation nationale, de la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS), la préfecture et la déléguée départementale aux droits des femmes.

Tendances / chiffres clés

ÉDUCATION NATIONALE

Quel que soit le domaine considéré, sont valorisés les concepts d'aide et d'accompagnement au profit de tous les élèves, et notamment des plus fragiles. Un effort visant à un meilleur niveau d'équité est aujourd'hui demandé aux agents de l'éducation nationale. Il impacte directement leurs pratiques au sein d'un système resté trop longtemps élitiste dans ses fondements et son fonctionnement.

- ▶ En Ariège, 1 315 élèves des collèges et 634 écoliers ont bénéficié de **la généralisation de l'accompagnement éducatif** pour les établissements situés en « éducation prioritaire ».
- ▶ La mise en place de **15 places d'internat d'excellence** dans trois internats du département a permis l'accueil de jeunes en grande difficulté sociale mais présentant un réel potentiel de réussite scolaire.

- ▶ En 2008 a débuté l'expérimentation de **la rénovation de la voie professionnelle**, avec la mise en place des bacs professionnels en trois ans afin de revaloriser ce secteur d'enseignement et de lui conférer une égale dignité avec l'enseignement général et technologique.
- ▶ La prise en charge de **la scolarisation des élèves en situation de handicap** s'est développée. Depuis la rentrée 2008, le département a obtenu 11 emplois supplémentaires d'auxiliaires de vie (AVS) pour accompagner ces enfants. Au total, 150 personnes (**assistants d'éducation-AVS et contrats aidés**) accompagnent les élèves en situation de handicap.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La DDJS soutient l'emploi, la formation et la vie associative

- ▶ **Les contrats éducatifs locaux – CEL** - (12 sont actuellement en cours dans le département de l'Ariège) permettent d'harmoniser l'offre de services éducatifs dans le département en concertation entre l'État, les collectivités territoriales et les associations sportives et socio éducatives, au sein de comités de pilotage locaux. Les actions ainsi promues visent à offrir des loisirs éducatifs de qualité, prévoyant une bonne articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune (scolaire, péri et extrascolaire). La participation financière de la DDJS en 2008 à ce dispositif s'est élevée à **62 000 €**.
- ▶ En 2008, le **Fonds départemental des loisirs actifs (FDLA)** qui réunit les services de la direction départementale de la jeunesse et des sports, du Conseil général, et de la caisse d'allocations familiales a récompensé 17 projets de jeunes ayant une implication dans la vie locale, 6 projets d'éducation à l'environnement pour un développement durable, 7 chantiers de jeunes en milieu rural et 2 projets « printemps des jeunes ». Au niveau régional, 6 projets ariègeois « défi jeune » ont été récompensés ainsi qu'un projet européen « jeunesse en action ».
- ▶ Enfin l'accent a été également mis en 2008, sur le **développement de l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap mental et psychique ou physique et sensoriel**. Cette démarche a abouti à la création de **trois associations sportives et d'un comité départemental de sport adapté**.

DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES

Afin de réduire les disparités entre les femmes et les hommes, la délégation aux droits des femmes a articulé en 2008 son action dans le département autour de deux axes :

- ▶ **conforter la place des femmes dans la sphère économique** par un appui financier aux actions favorisant l'accès des plus démunies à l'emploi, la promotion de la création d'entreprise par des femmes, la promotion de l'égalité professionnelle et la diversification des métiers des femmes au travers d'actions de communication, de développement d'incitations financières auprès des jeunes filles pour soutenir leur choix d'orientation professionnelle,
- ▶ **lutter contre les violences faites aux femmes** dans le cadre du plan départemental d'action 2008-2010, qui comprenait pour l'année 2008 : le développement de la formation des professionnels à la prise en charge



© Tous droits réservés

des victimes de violences conjugales et de violences sexistes, l'amélioration du traitement des données recueillies sur le repérage des situations de violence, le soutien technique et/ou financier aux structures d'accueil des victimes de violences sexistes et conjugales.

Le montant des crédits d'intervention relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes ayant bénéficié au public ariègeois, s'est élevé en 2008 à **41 339 €**.

PRÉFECTURE

Le préfet est le **délégué départemental de l'agence nationale pour la cohésion sociale (ACSé)**.

L'ACSé est une agence nationale chargée de mettre en œuvre **les orientations gouvernementales en matière d'intégration**, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances. Dans ce cadre, le département de l'Ariège a été doté en 2008 au titre du **fonds interministériel de prévention de la délinquance - FIPD** d'une enveloppe financière de **86 655 € dont 19 000 € de dotation complémentaire** pour financer des projets de vidéo surveillance. Ces crédits ont été réservés aux actions menées par les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) avec **27 300 € pour la ville de Pamiers (15 000 € ont permis de financer un dispositif de vidéo surveillance qui devrait être opérationnel en 2009), 18 260 € pour la ville de Foix, 16 470 € pour la ville de Lavelanet et 20 000 € pour Saint Girons consacré à la mise en place d'un centre de supervision urbaine et son rattachement au centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie - CORG de Foix.**

La préfecture assure enfin, l'**instruction des demandes de naturalisation**. Il est à noter à cet égard une **augmentation sensible** des acquisitions de la nationalité française en 2008 : **152 dossiers** ont été menés à leur terme, de même, **26 dossiers de naturalisation par mariage** au tribunal d'instance (procédure réservée aux conjoints de ressortissants français) ont été finalisés en 2008.

Points d'actualité

La réforme de l'école primaire s'est traduite par :

- ▶ la réorganisation de la semaine scolaire avec la suppression du temps de classe le samedi matin,
- ▶ la mise en place de 2 heures hebdomadaires d'aide personnalisée pour les élèves en difficulté,
- ▶ la mise en œuvre de stage d'une semaine de remise à niveau pour les élèves volontaires de CM1 et CM2, pendant les vacances de printemps et d'été, à raison de 3 heures par jour. Une centaine de participants a été décomptée à chaque session,
- ▶ la mise en œuvre de nouveaux programmes pédagogiques à la fois plus simples et plus lisibles,
- ▶ la mise en œuvre du service minimum d'accueil qui, après quelques mouvements de contestation, est globalement devenu effectif dans le département. Ce nouveau service offert aux familles leur permet de ne pas connaître de difficultés pour la garde de leurs enfants les jours de grève des enseignants et de pouvoir se consacrer sans perturbations à leurs activités quotidiennes.

4. LA GESTION OPTIMALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET LA PRÉVENTION des dépendances

La DDASS et la préfecture interviennent tout particulièrement pour la coordination de l'accès aux soins et des actions de prévention.

Tendances / chiffres clés

Un plan gouvernemental 2008/2011 de lutte contre les drogues et les toxicomanies a été élaboré par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie -MILDT, en concertation avec l'ensemble des ministères et validé par le Premier Ministre lors du comité interministériel du 8 juillet 2008.

Ce plan prévoit 193 mesures concrètes regroupées autour de 5 grands axes complémentaires : la prévention, l'application de la loi, la prise en charge sanitaire et sociale, la recherche et la coopération internationale.

Il doit être décliné en plans interministériels départementaux tenant compte des caractéristiques locales. Un comité de pilotage s'est réuni le 4 décembre 2008 afin de définir les orientations départementales retenues jusqu'en 2011.

Lors de cette réunion, une nouvelle méthode de travail a été définie ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. L'enveloppe financière 2008 de la MILDT dans le département s'est élevée à 46 000 €.

Droit Au Logement Opposable DALO

La commission de médiation créée en décembre 2007 s'est réunie cinq fois en 2008. Elle a émis un avis défavorable à trois reprises et des solutions de logement avaient été trouvées avant sa réunion dans les deux autres cas.

La loi instituant le droit au logement opposable a été présentée à l'ensemble des associations en février 2008, ainsi qu'à l'ensemble des travailleurs sociaux du département en mars 2008.

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées - PDALPD

Co-piloté par l'État et le conseil général, le PDALPD est arrivé à terme en 2008. Son bilan a été présenté en et fait apparaître les points positifs suivants :

- ⇒ mise en place du numéro unique,
- ⇒ mise en place des commissions d'attribution des logements privés très sociaux,
- ⇒ forte reprise de la création d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux,
- ⇒ création de l'agence immobilière à vocation sociale - AIVS,
- ⇒ meilleure couverture des besoins en accompagnement social,
- ⇒ actions de lutte contre l'habitat indigne.

Les services hospitaliers

Les services hospitaliers de l'Ariège, au nombre de cinq, emploient 3 064 agents et représentent un budget de fonctionnement de **149,8 M€**.

ÉTAT DES EFFECTIFS DES SERVICES HOSPITALIERS DE L'ARIÈGE POUR L'ANNÉE 2008

Établissements	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Masse salariale (M€)
Centre hospitalier du Val d'Ariège	1415	1302,43	42	327	1088	60,67
Centre hospitalier Ariège Couserans	974	906,76	43	238	736	40,95
Centre hospitalier du Pays d'Olmes	407	382,5	40	65	342	14,94
Hôpital local de Tarascon	147	137	42	16	131	4,68
Hôpital local d'Ax-les-Thermes	121	114,05	42	17	104	4,27
TOTAL	3064	2842,74	42	663	2401	125,51

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE DE L'ARIÈGE POUR 2008

Établissements	Moyens de services (Millions d'€)
Centre hospitalier du Val d'Ariège	77,52
Centre hospitalier Ariège Couserans	49,31
Centre hospitalier du Pays d'Olmes	17,05
Hôpital local de Tarascon	1,28
Hôpital local d'Ax-les-Thermes	4,62
TOTAL	149,78

Les principales réalisations en 2008 sont les suivantes :

- ▶ Ouverture en juin 2008 du **centre de réadaptation neurologique (CRN)** au Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC),
- ▶ Ouverture de **30 places d'hospitalisation à domicile (HAD)** au centre hospitalier du Val d'Ariège (CHIVA).



© Centre de réadaptation neurologique - Tous droits réservés

L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

1. LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



© Tous droits réservés

L'activité principale des services de la gendarmerie et de la police nationale a consisté en 2008, comme les années antérieures, à lutter contre toutes les formes de délinquance, petite et moyenne délinquance, délinquance routière.

- ▶ La Gendarmerie a initié un partenariat avec les collectivités territoriales pour promouvoir un esprit de « vigilance citoyenne » parmi les membres des communautés, orienté vers l'assistance mutuelle et la solidarité envers les menaces d'atteinte à la tranquillité et à l'intégrité du voisinage,
 - ▶ L'année 2008 marque une évolution favorable de la délinquance avec une baisse de 8,9 % par rapport à l'année précédente.
 - ▶ Des activités spécifiques ont été menées durant l'année 2008 notamment par les services de police et particulièrement :
 - ⇒ l'opération tranquillité vacances,
 - ⇒ l'opération anti hold-up,
 - ⇒ le plan Vigipirate.
- ▶ S'agissant des procédures d'éloignement des ressortissants étrangers en situation irrégulière sur le territoire français. Les nouvelles procédures d'éloignement entrées en vigueur au 1er janvier 2007 (refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français, impossibilité de notifier par voie postale les arrêtés de reconduite à la frontière) ont conduit pour l'année 2008 à l'établissement de **109 arrêtés préfectoraux portant refus de séjour** assortis d'une obligation de quitter le territoire français et à **11 reconduites effectives**.
 - ▶ La direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) de l'Ariège contribue à la sécurité des jeunes populations confiées, lors des séjours de vacances ou de loisirs, à des associations et collectivités locales, à travers les opérations de **déclarations des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs, de vérification des qualifications de l'encadrement, des locaux d'accueil et du respect des normes d'encadrement**. En 2008, la DDJS a poursuivi sa campagne de contrôle en direction des centres de vacances du département, en complément d'une action soutenue de formation et de prévention des équipes de direction et d'animation de ces structures. En 2008, **162 séjours d'accueils de loisirs sans hébergement, soit 10% d'augmentation par rapport à l'année précédente, et 277 séjours de vacances ont été recensés**. La DDJS a **procédé à 70 visites de contrôle ou d'inspection** de ces séjours dont 45 auprès des organisateurs de séjours de vacances.
 - ▶ La DDJS a poursuivi les **contrôles des établissements et des éducateurs d'activités physiques et sportives (APS), domaine qui concourt à la protection des usagers dans leurs pratiques sportives**. Dix contrôles ont donné lieu à rappel de la réglementation, voire à injonction pour mise en conformité, concernant les obligations au regard de la sécurité des pratiquants.

Points d'actualité

Une action nouvelle a été menée en 2008 par les services de la DDJS, en matière de **prévention des accidents de randonnée en montagne** : la participation à une opération régionale de prévention, coordonnée par la direction régionale de la jeunesse et des sports - DRJS de Midi Pyrénées. Cette action a consisté en la rédaction et la diffusion de plaquettes destinées au grand public via les relais **touristiques** ainsi qu'en l'implantation de **panneaux d'informations** sur plusieurs sites de randonnées très fréquentés. La campagne s'est effectuée lors des saisons estivale et hivernale. Il est à noter que les plaquettes ont été traduites en anglais et en espagnol.

La DDCCRF a procédé, dans le cadre de l'**Opération Interministérielle Vacances (OIV)** à une **opération de contrôle de la sécurité des aires de jeux**. Une entreprise procédant à l'installation et à la maintenance d'aires de jeux et se réclamant de la qualification « QUALISPORT » a été identifiée en Ariège. Un rappel de réglementation circonstancié a été adressé à ce prestataire pour des irrégularités constatées (problème de sécurité, défaut d'affichage, ...). Cette entreprise fera l'objet d'un suivi attentif en 2009.

2. LA SÉCURITÉ CIVILE



© Tous droits réservés

- ▶ La préfecture coordonne via son **service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)** placé auprès du préfet, la politique de sécurité civile au sein du département.
- ▶ La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, la **directive interministérielle du Premier Ministre** du 15 novembre 2004 relative à la politique nationale d'exercices et de sécurité et la nouvelle doctrine ORSEC ont induit une **redéfinition de la politique d'exercices et la refonte du dispositif**. En effet, l'organisation d'exercices est le seul moyen de mettre à l'épreuve un dispositif d'ensemble dont l'événement peut commander le déclenchement sans préavis.
- ▶ Au regard de l'importance de ce dossier au niveau ministériel, le SIDPC s'est particulièrement investi dans ce dispositif durant l'année 2008 en réalisant **sept exercices relatifs au plan d'intervention d'urgence**

ce contre les épizooties majeures, au plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale, au plan de recherche d'un aéronef, au plan particulier d'intervention sur barrage, au plan intempéries, au plan SEVESO, et un exercice de sécurité concernant le tunnel de Foix.

- ▶ La **refonte du dispositif ORSEC** démarrée en 2008 devrait aboutir courant 2009. Certains plans : canicule, plan particulier d'intervention des établissements Lacroix ont déjà été élaborés, conformément au nouveau dispositif ORSEC.

Le 23 octobre 2008, Monsieur Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants a effectué une visite en Ariège dans le cadre de la commémoration du 25ème anniversaire de l'attentat du Drakkar à Beyrouth, au Liban.

En 2008, la préfecture a organisé et coordonné les élections municipales, cantonales et prud'homales. La préfecture a mobilisé pour la bonne tenue de ces échéances électorales, un budget global de **393 926 €**, ventilés sur quatre postes budgétaires :

- ⇒ **16 088 €** de rémunération des volontaires pour la mise sous pli des bulletins de votes et professions de foi,
- ⇒ **289 165 €** de prestations d'imprimerie, de frais postaux, d'indemnités kilométriques,
- ⇒ **65 570 €** de « frais d'assemblée électorale » versés aux communes,
- ⇒ **23 103 €**, dédiés aux élections prud'homales.

3. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Tendances / chiffres clés

La lutte contre l'insécurité routière constitue une priorité pour l'Ariège département particulièrement accidentogène.

Les actions de prévention et de contrôle menées en 2008 par les services de police et de gendarmerie ont été bénéfiques puisque le bilan annuel est globalement positif avec une baisse enregistrée de 25% des accidents, de 38% des tués et de 28% des blessés.

Le document général d'orientation 2008-2012 fixe les actions en matière de sécurité routière qui s'articulent autour de 4 orientations : l'alcool, la vitesse, les deux roues et les jeunes.

La commission consultative des usagers pour la signalisation routière a été mise en place le 11 juillet 2008.

Des opérations de renforcement des contrôles routiers ont été menées par les services de police et de gendarmerie, principalement durant les périodes de vacances, afin de réprimer les comportements dangereux sur le plan de la sécurité routière.



© Tous droits réservés

Une opération de prévention, sur le long terme, avec les élèves des écoles primaires du département a aussi été menée sur la piste d'éducation routière d'Aigues Vives. L'Inspection académique s'est également fortement impliquée dans la prévention routière. L'effort a été poursuivi grâce à l'action dynamique d'un professeur chargé de cette mission qui coordonne les interventions des différents partenaires concernés.

Points d'actualité

Un « village sécurité routière » couplé avec les journées de la sécurité intérieure s'est tenu à Foix au mois d'octobre 2008, qui a enregistré 1 200 visiteurs et a connu un

vif succès ainsi que le colloque sur le risque routier en entreprise.

4. La sécurité sanitaire, alimentaire et la sécurité des consommateurs

Tendances / chiffres clés

La direction départementale des affaires sanitaires et sociales développe des actions significatives dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la prévention en matière de santé publique. En 2008, 337 mesures de restriction et d'interdiction de consommation d'eau ont été prononcées dans le département suite à des contrôles. Le taux anormalement élevé de non conformité de l'eau de consommation humaine a conduit la DDASS et les professionnels de santé de 166 communes de Haute Ariège à mener une étude sur la prévention des gastroentérites d'origine hydrique.

Le travail de lutte contre l'habitat indigne se poursuit sur les territoires des communautés de communes du Pays d'Olmes, de Pamiers et du syndicat mixte du pays du Couserans conduisant chaque année à la déclaration de logements insalubres ou impropres à l'habitation.

Le programme annuel d'inspection et de contrôle des établissements et services de santé s'est poursuivi en 2008 avec un contrôle des installations d'eau et une inspection particulièrement axée sur la prévention de la maltraitance.



© Tous droits réservés

Depuis 2006, la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF), la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) et la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) animent la mission de sécurité sanitaire des aliments (MISSA) en charge des actions interministérielles concernant les contrôles relatifs aux denrées d'origine animale, lors de leur remise au consommateur, lors de leur transport ou entreposage, lors des actions de retrait de produits en cas d'alerte et lors des enquêtes consécutives à des toxi-infections alimentaires.

En 2008, la DDCCRF est intervenue à titre principal pour le **contrôle de l'hygiène des boulangeries et pâtisseries**, se fixant un objectif de couverture du secteur à l'échéance de quatre années. 48 établissements ont été contrôlés au cours de 70 visites et 18 ont fait l'objet d'injonctions

administratives de mise en conformité. Les mesures correctives demandées ont porté principalement sur les défauts de conception, d'aménagement et d'entretien des locaux de préparation des produits, sur l'absence de maîtrise des températures et également sur de mauvaises pratiques. D'une manière générale, le recours aux injonctions administratives a de façon efficace permis les mises en conformité des ateliers selon les calendriers préconisés.

Pour la direction des services vétérinaires, la sécurité sanitaire en 2008 dans le département a été **globalement satisfaisante en ce qui concerne les maladies classiques de l'élevage** telle que la leucose, la brucellose, la tuberculose, la tremblante des ruminants et les salmonelloses aviaires.

La DDSV assure également le suivi d'environ 155 établissements agréés, 360 établissements de restauration à caractère social et 1 500 établissements de remise directe (alimentation, boucheries, restaurants). Elle a effectué **528 interventions dans la filière alimentaire**, émis **95 avis** sur projets et procédé à 16 formations de professionnels en coopération avec les trois chambres consulaires.

En amont de la chaîne alimentaire, **les trois abattoirs du département font l'objet d'une surveillance permanente des services vétérinaires**. En 2008, 5 610 KG de viande ont été retirés de la chaîne alimentaire pour motif sanitaire.

Points d'actualité

La **Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)** a touché le département de l'Ariège à compter du 15 août 2008, connaissant une véritable explosion durant ce premier mois, nécessitant la mise en place d'une vaccination d'urgence dès le début du mois de septembre. L'impact économique de la FCO a été aggravé par le blocage des circuits d'exportation jusqu'au 15 novembre ainsi que par les effets chroni-

ques (encore mal appréciés) tels que les stérilités, avortements et mortinatalité. **Au 15 décembre 2008, environ 130 000 animaux étaient vaccinés avec une obligation totale de vaccination au 30 juin 2009.**

L'ÉTAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET DU développement territorial

Le département de l'Ariège, traditionnellement marqué par d'importantes mutations industrielles a connu en 2008 une déprise économique structurelle, accélérée par les effets de la crise économique et financière mondiale.

Tendances / chiffres clés

MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Le soutien de L'État à l'économie départementale en 2008 s'est traduit par l'allocation de primes à des entreprises porteuses de projets structurants et créateurs d'emplois :

- ▶ **300 000 €** ont ainsi octroyés à l'entreprise **PRAXAIR PHP, située à Mercus-Garrabet, au titre de la prime à l'aménagement du territoire (PAT)**. Cette aide financière accordée par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), est venue soutenir **un programme d'investissement de 6,95 M€ et la création de 30 emplois sur une période de trois ans**. Cette entreprise, dont les activités sont directement liées au marché de l'électronique a repris en 2006 une partie de l'activité d'AL-CAN (ex Aluminium Péchiney) et contribué ainsi au maintien de 23 emplois sur le site de Mercus-Garrabet,
- ▶ **1 000 000 €** ont également été octroyés à l'entreprise **RECAERO, située sur le parc technologique Delta Sud à Verniolle**. Il s'agit aussi d'une aide accordée par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) venant soutenir **un programme d'investissements de 12,28 M€ et la création de 200 emplois sur une période de 3 ans**, qui concerne à la fois les sites de Verniolle et de Mirepoix. La société RECAERO, qui développe ses activités en Ariège, a également reçu l'appui de l'État et de l'ensemble des partenaires du service public de l'emploi lors de la recherche de futurs collaborateurs et de **la mise en œuvre de sa cellule de formation technique**, notamment en soudure-chaudronnerie.

L'année 2008 a été marquée par les difficultés économiques et sociales engendrées par la **liquidation judiciaire, au mois de septembre, du groupe papetier Matussière et Forest** ayant entraîné la fermeture de la papèterie de Lédar, à Saint-Girons qui comptait 119 salariés.

Les services de l'État et leurs partenaires financiers se sont mobilisés face à cette fermeture qui a nécessité la mise en place d'une **cellule de reclassement**, dispositif destiné à favoriser le reclassement des salariés licenciés pour motif économique. Dans le cas particulier de la papèterie de Lédar, l'entreprise ayant été placée en liquidation judiciaire, **seul l'État a pu apporter son financement, à hauteur de 200 000 €**.

La mobilisation s'est également organisée autour de la **mise en œuvre d'un contrat de revitalisation économique à destination du Pays du Couserans, touché dans son ensemble** par la fermeture de la papèterie de Lédar. De nombreux budgets opérationnels de programme de l'État sont engagés sur cette action globale, pour une durée de 3 ans.



© Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire en visite en Ariège, le 6 novembre 2008
Tous droits réservés

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'action de l'État en vue de conduire la mission de développement territorial, liée à un souci permanent de protection de l'environnement, s'inscrit dans le cadre d'une coordination étroite entre les services de l'État et d'un partenariat financier avec les collectivités institutionnelles (Région et Département) au titre des politiques territoriales.

A cet effet, l'année 2008 a constitué l'année de mise en œuvre du programme européen « compétitivité régionale et emploi » concernant la période 2007/2013, du volet territorial du contrat État-Région et de la convention in-

ter régionale de Massif.

A partir de ces programmes ont été déclinées les quatre conventions de développement territorial concernant les quatre pays ariégeois et les trois contrats de pôles touristiques.

Au cours de l'année 2008, l'effort de l'État en termes financier a permis de mobiliser des crédits en faveur du développement territorial. S'agissant du nouveau programme européen, 44 opérations ont été programmées en 2008 représentant un montant d'aide du fonds européen de développement régional FEDER de 2 948 916 €.

2. LE PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE ET LA MÉDIATION DU CRÉDIT

Depuis le début du mois de novembre, le préfet a décliné au niveau local les différentes mesures gouvernementales de lutte contre la crise financière :

- ▶ un comité départemental de suivi, composé du préfet, du trésorier-payeur-général, du représentant départemental de la banque de France, de ceux des banques de la place et des représentants des organismes d'assurance-crédit, examine lors de réunions mensuelles les grandes tendances en matière de crédit et de situation des entreprises,
- ▶ La commission des chefs de services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) s'est mobilisée quant à elle au titre du traitement des difficultés des entreprises. Elle a eu à instruire en 2008 une trentaine de dossiers.
- ▶ Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) a été saisi d'un dossier de prise en charge de convention de chômage partiel à un taux dérogatoire.
- ▶ Un comité départemental chargé de mettre en œuvre les mesures d'allègement des charges financières et sociales en faveur des agriculteurs a été installé le 20 novembre 2008 dans le cadre du plan d'urgence arrêté par le gouvernement.



© Tous droits réservés

- ▶ une cellule de veille a été constituée au titre de la médiation bancaire. Elle s'est réunie hebdomadairement et a eu à connaître en 2008, 13 dossiers.

Les dispositifs ainsi déployés ont traduit la réactivité des services de l'État. La situation économique du département à la fin de l'année 2008 ne s'est pas caractérisée par une dégradation forte de la situation des entreprises mais a souligné un climat général de perte de confiance en l'avenir qui a affecté les carnets de commandes et l'activité économique globale.

Points d'actualité

- ▶ Le 6 novembre 2008, le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire, Monsieur Hubert Falco s'est rendu à Saint-Girons, suite à la fermeture de la papèterie de Lédar. Cette visite a permis d'examiner avec le préfet, les collectivités territoriales et les acteurs économiques les premières mesures mises en place et d'impulser rapidement une action de revitalisation. Le secrétaire d'État a, à cet effet, annoncé l'octroi au Pays du Couserans d'une enveloppe de **500 000 €, sur le fonds national pour l'aménagement** et le développement du territoire (FNADT).
- ▶ La loi du 4 août 2008, relative à la **modernisation de l'économie (LME)** a modifié de manière substantielle la réglementation relative à l'équipement commercial :
 - ⇒ le **seuil de déclenchement** de la procédure d'autorisation commerciale a été relevé de 300 à 1 000 m²,
 - ⇒ la **composition de la commission** chargée de délivrer ces autorisation (commission départementale d'aménagement commercial - CDAC) ainsi que les **critères** sur la base desquels les demandes d'autorisation sont appréciées ont été modifiés : les nouveaux critères portent sur le développement durable, l'aménagement du territoire et la protection des consommateurs. La commission est désormais composée de huit membres au lieu de cinq précédemment, elle laisse une place plus importante aux élus locaux et aux personnalités qualifiées.

3. L'ENVIRONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Tendances / chiffres clés

EAU

Le pôle de compétence eaux et réseaux, piloté par la DDEA, rassemble dans le département l'ensemble des services intervenant dans le domaine de la politique et de la gestion de l'eau et des réseaux dans le cadre de la **mission inter services de l'eau (MISE)**. La MISE assure la coordination des actions des différents services dans le cadre des orientations fixées pour l'année en Ariège, en déclinaison avec la politique de l'eau.

En 2008, la MISE s'est attachée particulièrement à :

- ⇒ participer à la **mise en œuvre de la Directive Cadre** sur l'Eau (DCE),
- ⇒ poursuivre la mise en œuvre du **plan national phytosanitaire**,
- ⇒ veiller à la réalisation des actions contribuant à la **bonne qualité des eaux superficielles**, notamment par la poursuite de la mise en œuvre de la **Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)** ; sur **14 agglomérations** d'assainissement de plus de 2 000 habitants, 8 stations d'épuration ne sont pas conformes,
- ⇒ contribuer à la **gestion quantitative des ressources en eau**,
- ⇒ veiller à une **articulation cohérente des actions des services déconcentrés de l'État** en matière de gestion des eaux pluviales,
- ⇒ définir une stratégie d'intervention des services de l'État en matière de **protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable**,
- ⇒ contrôler in situ la **mise en œuvre du programme nitrates**,
- ⇒ mettre en œuvre le **plan de contrôle des stations d'épuration et de prélèvement pour irrigation**.



© Tous droits réservés

PROTECTION DES SITES ET BIODIVERSITÉ

Les services de la DDEA, de la DIREN et de la préfecture assurent la mise en œuvre des actions de protection de la biodiversité, de conservation des milieux naturels ainsi que des espèces animales et végétales et de préservation de l'environnement au regard des activités anthropiques.



© Tous droits réservés

Les programmes environnementaux « Natura 2000 » concernent 21 sites en Ariège :

- ⇒ 15 sites « Directives Habitats »,
- ⇒ et 6 sites « Directive Oiseaux » .

L'année 2008 a été caractérisée par la mise en œuvre de mesures de gestion des sites Natura 2000 au moyen de la rédaction des chartes Natura 2000 sur 10 sites et l'établissement de projets agro-environnementaux se déclinant en 24 dossiers.

FORÊTS

L'année 2008 a vu la montée en puissance du volet forestier et permis l'activation de nouvelles mesures nationales de soutien aux investissements matériels. Le climat de l'année a été favorable aux peuplements forestiers et les services de la DDEA ont eu peu de problèmes phytosanitaires « courants » à relever. La priorité demeure la protection et la prévention contre les risques naturels avec un soutien spécifique pour les actions de restauration de terrains de montagne .

Points d'actualité

▶ Concernant le programme de renforcement de l'Ours dans les Pyrénées a été observée une baisse des dossiers d'indemnisation des dommages aux troupeaux. Il n'y a pas eu en 2008 de dérochements en nombre de brebis.

▶ Mise en place de l'observatoire du bruit des transports en Ariège

la 1ère réunion du comité de pilotage de l'observatoire départemental du bruit des transports s'est tenu le 13 novembre 2008. Les objectifs de l'observatoire recouvrent les actions suivantes :

- ⇒ établir des cartes de bruit et les plans de prévention du bruit dans l'environnement,
- ⇒ recenser les zones de bruit critique, identifier les points noirs bruit,
- ⇒ déterminer les actions à envisager,
- ⇒ porter ces informations à la connaissance des élus et du public,
- ⇒ suivre les actions programmées,
- ⇒ communiquer sur la mise en œuvre du programme.

La DDEA a contribué à l'organisation des « Assises de l'urbanisme durable », en partenariat avec le Conseil général, le Conseil en architecture, environnement et urbanisme - CAUE, l'association des maires et des élus de l'Ariège et la chambre d'agriculture. Ces assises avaient pour objectif d'ouvrir une réflexion concertée sur le développement du département.

Cette journée s'est déroulée en trois temps :

- ⇒ une table ronde sur le thème « organiser et penser l'habitat »,
- ⇒ une table ronde sur le thème « valoriser et identifier les enjeux agricoles »,
- ⇒ l'installation officielle du « groupe planification », chargé de mettre en place une charte de l'urbanisme durable dans le département.

4. LE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE

Tendances / chiffres clés

Les aides de l'État à la production agricole en 2008 s'élèvent à près de 42 millions d'euros :

- ▶ aides conjoncturelles au maintien des animaux sur les exploitations touchées par la FCO (539 dossiers, 314 370 €),
- ▶ mise en œuvre des mesures d'allègement des charges financières et sociales dans le cadre du plan d'urgence pour l'agriculture,
- ▶ accompagnement structurel des exploitations :
 - ⇒ aide aux *jeunes agriculteurs*,
 - ⇒ aide à la *modernisation des exploitations* : plan de modernisation des bâtiments d'élevage, mécanisation en montagne, programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage,
 - ⇒ *bonification de prêts* par les établissements bancaires autorisés par l'État,
 - ⇒ *plan végétal pour l'environnement*. Ce dispositif d'aide aux investissements à vocation environnementale pour le secteur végétal permet d'accompagner le plan interministériel de reconquête de la qualité des eaux,
 - ⇒ *attribution de droits à prime et à produire aux agriculteurs prioritaires* du département.



© Tous droits réservés

- ▶ *mesures agri environnementales* : de nouveaux engagements ont été pris en 2008 pour les actions agro environnementales, les montants étant engagés pour un contrat de 5 ans : prime herbagère (17 716 068 €), prime maintien des races menacées (74 860 €), conversion à l'agriculture biologique (70 950 €), Natura 2000 (198 100 €), Directive cadre sur l'eau (72 760 €), apiculture (102 000 €).

5. Valorisation du patrimoine culturel et sportif

En 2008, l'activité des services de la direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées (DRAC) s'est poursuivie dans le cadre d'un budget d'intervention contraint, en baisse par rapport aux années précédentes. Toutefois, la DRAC a maintenu son soutien des différents secteurs culturels compris dans la Mission Culture.

Tendances / chiffres clés

La valorisation du patrimoine culturel en Ariège est largement accompagnée par l'État à travers le financement des pôles d'excellence rurale (PER) :

- ⇒ la réalisation d'un musée départemental dans le site prestigieux du Palais des Évêques de Saint-Lizier,

- ⇒ la poursuite de travaux de restauration de la *cathédrale de Notre Dame de la Sède* (dans le cadre de la restitution de la maîtrise d'ouvrage aux propriétaires d'édifices classés) constituant à cet égard des actions importantes poursuivies en 2008.

► Programme Patrimoines

Dans le domaine du patrimoine monumental, la DRAC a entrepris des travaux de restauration sur des monuments emblématiques du département pour un montant de **747 000 € en 2008**. Parmi ces opérations, la **cathédrale de Pamiers** a vu débiter une importante opération de restauration des ses parements extérieurs pour un montant de **480 000 €**. Plusieurs chantiers en cours ont été réglés pour un total de **649 000 €** (cathédrale de Pamiers, Église de Seintein, Église de Saint Volusien, Château de Foix,...).

Une enveloppe de près de **125 000 €** a été affectée à l'**entretien des monuments historiques et des objets mobiliers classés** du département.

► Programme Création

En 2008, l'intervention des services de la DRAC Midi-Pyrénées dans le domaine du spectacle vivant s'est

élevée à **506 000 €**. Outre le **soutien à l'Estive** - scène nationale de Foix (369 500 €) dont le travail et l'action sont tout à fait exemplaires, l'**association Art'Cade** installée à Sainte Croix Volvestre a bénéficié d'une subvention de **11 000 € en 2008** pour la mise en place d'une résidence d'artistes musiques actuelles. Dans le domaine chorégraphique, la **compagnie « La Zampa »** a pour sa part obtenu une aide de **40 000 €**.

La **convention « Plan Lecture »** conclue avec le **Conseil général de l'Ariège pour le soutien d'emplois** dans les bibliothèques du département a mobilisé **48 000 € en 2008**.

► Programme transmission des savoirs et démocratisation de la Culture.

Les nombreuses actions conduites dans ce domaine en Ariège ont bénéficié d'un soutien total de **63 000 € en 2008**.

Points d'actualité

► Dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et de la politique d'aide aux équipements sportifs en 2008, la **première phase de l'aménagement et de la mise en accessibilité de l'espace Ariège sur le secteur de l'Ayroule** a débuté, avec une subvention d'un montant de **179 000 €**, versée pour l'aménagement sportif de pleine nature autour de la rivière, dans le **cadre de l'organisation des championnats du monde de canoë kayak junior de 2010**.

► L'année 2008, a vu paraître la deuxième édition de la **plaquette « les chiffres clés du sport »** constituant un état des lieux du sport en Ariège et qui a fait l'objet d'une présentation à la presse et au monde sportif le 11 avril 2008. Ce recensement a permis de noter **une augmentation du nombre de licenciés et une forte représentation des sports de nature**. Il a également permis de constater que le département de l'Ariège est très fortement ancré dans un paysage associatif bien structuré qui s'inscrit dans un mouvement très positif d'accès aux pratiques sportives.

► La DRAC a soutenu l'opération « Collège au Cinéma » (3 000 €) à laquelle ont participé **3 950 collégiens** venant des 15 établissements du département. Plusieurs autres actions en milieu scolaire (ateliers artistiques ou enseignements spécialisés) portant sur le théâtre, les arts plastiques, la photographie ont



© Tous droits réservés

également été soutenues pour un montant de **43 000 €**. Enfin, il faut également noter que **6 000 € ont été attribués à l'association « Voici le Trait » pour son action en milieu hospitalier dans le cadre de l'opération « Culture à l'hôpital »**.

L'ÉTAT QUI S'ADAPTE ET SE MODERNISE

1. LA RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

La révision générale des politiques publiques constitue une réforme de l'État sans précédent. **374 décisions**, organisées autour de **six axes de modernisation** ont été adoptées lors des trois conseils de modernisation des politiques publiques qui ont eu lieu entre décembre 2007 et juin 2008 :

Les six axes de modernisation :

1. Adapter les missions de l'État aux défis du XXIème siècle,
2. Améliorer les services pour les citoyens et les entreprises,
3. Moderniser et simplifier l'État dans son organisation et ses processus,
4. Valoriser le travail et le parcours des agents,
5. Responsabiliser par la culture des résultats,
6. Rétablir l'équilibre des comptes publics et garantir le bon usage de chaque euro.

La circulaire du Premier Ministre du 7 juillet 2008 a lancé le processus de **réforme de l'État local** qui doit s'articuler autour de 4 axes principaux :

- ▶ **réorganiser** le niveau régional de l'administration de l'État pour en améliorer la lisibilité et l'efficacité en matière de pilotage des politiques publiques (**renforcement des secrétariats généraux pour les affaires régionales - SGAR** et création d'un nombre réduit de directions régionales),
- ▶ **adapter** le niveau départemental de l'administration de l'État aux besoins locaux en créant deux ou trois directions départementales,
- ▶ **clarifier** les responsabilités entre les différents échelons de l'administration territoriale et renforcer le pilotage local des opérateurs (autorité hiérarchique du préfet de région sur le préfet de département - autorité directe du préfet de département sur les unités territoriales des services régionaux traitant des sujets départementaux),
- ▶ **mettre en place** des outils transversaux permettant le bon fonctionnement de l'administration réorganisée (**système de mandatement unique et mutualisation** des fonctions supports).

Dans le département, le second trimestre 2008 et le premier semestre 2009 ont été consacrés à la définition du projet d'organisation qui entrera en application le 1er janvier 2010.

De **nombreuses réunions** ont été organisées (réunions de service, d'information, organismes paritaires...) dans le but d'élaborer, de la **manière la plus participative et concertée possible**, l'organisation des services.

Le **format d'organisation à deux directions départementales interministérielles a été retenu**. Se constitueront ainsi autour du préfet :

- ▶ la **DDT - direction départementale des territoires** qui regroupera la DDEA et les fonctions environnementales exercées jusqu'alors en préfecture,
- ▶ la **DDCSPP - direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations** qui regroupera certains des services de la DDASS, de la DDJS, de la DDSV et certaines compétences de la direction départementale des consommations, de la concurrence et de la répression des fraudes et de la délégation aux droits des femmes.

Les macro organigrammes des deux futures directions départementales et de la préfecture ont été validés par la mission interministérielle pour la réforme de l'administration territoriale de l'État (MIRATE) le 25 mars 2009.



© Tous droits réservés

Les organigrammes détaillés seront élaborés pour le 15 juillet 2009. Les procédures d'affectations des agents se dérouleront entre juillet et octobre 2009 dans le cadre d'une bourse aux emplois, pour que la nouvelle organisation soit opérationnelle au 1er janvier 2010.

2. Le regroupement de services

La fusion entre la direction générale des impôts (DGI) et la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) a été annoncée en octobre 2007 par le ministre. Elle vise à :

- ⇒ Mieux répondre aux attentes des usagers,
- ⇒ Enrichir l'aide apportée aux élus locaux,
- ⇒ Accroître la performance et l'efficacité des services de l'État,
- ⇒ Améliorer les perspectives professionnelles des agents.

La mise en œuvre concrète de la fusion a débuté par la création le 4 avril 2008 de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et la mise en place de son administration centrale.

La réalisation de la fusion au niveau local sera progressive et vise à généraliser pour les particuliers le guichet fiscal unifié (GFU).

Elle se traduira en Ariège, par la création du service des impôts des particuliers (SIP) à Foix au 1er avril 2009. Ce service regroupera dans un service unique les tâches d'assiette de l'impôt précédemment assurées par le centre des impôts de Foix (CDI) et les tâches de recouvre-

ment de l'impôt, précédemment assurées par les trésoreries de Foix-ville et Foix-banlieue.

Elle se poursuivra à la rentrée 2009 par la généralisation dans les CDI et les trésoreries non encore concernées par la mise en place d'un SIP, d'un accueil fiscal de proximité permettant au contribuable d'obtenir une prise en charge de son dossier, tant sur l'assiette que sur le recouvrement, et ce, quel que soit le service auquel il s'adresse.



© Tous droits réservés

3. La mutualisation des moyens

Afin de favoriser des économies d'échelle et d'exercer ses missions au plus près des besoins des usagers, les services de l'État ont continué à développer en 2008 de nouveaux modes de fonctionnement :

- ▶ Un logiciel « base-élève » a été développé au sein des mairies et des établissements scolaires de premier degré. Il s'agit d'un outil partagé pour les actes de gestion des effectifs d'élèves des écoles primaires.
- ▶ Dans le but de prévenir et de lutter plus efficacement contre la fraude sociale et fiscale, les organismes sociaux et fiscaux de l'Ariège ont signé le 30 septembre 2008 une convention départementale. Elle a pour objet d'organiser, faciliter et de formaliser les modalités de partage d'informations entre les différents partenaires sociaux et fiscaux signataires et pose les bases d'une coopération inter organismes tant au niveau de la prévention que de la détection et de la représen-

sion de la fraude. Le comité de lutte contre les fraudes a été mis en place en novembre 2008. Il fonctionne sur deux niveaux :

- ⇒ réunions trimestrielles d'un comité départemental composé des représentants opérationnels des organismes signataires de la convention, où sont évoqués les dossiers de fraude,
- ⇒ réunion au moins une fois par an d'un comité de suivi composé des chefs de service visant à s'assurer du caractère opérationnel des échanges prévus à la convention et de faire évoluer celle-ci.

4. L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

L'État soutient le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il se dote de nouveaux outils à destination de ses usagers et accompagne les administrés dans le sens d'une meilleure utilisation de ces technologies :

- ▶ **L'Éducation nationale poursuit le développement des usages des TUIC** (technologies usuelles d'information et de communication).

Dans le 1er degré : avec la mise en place en 2008 des deux premières expériences de visioconférences au service de l'enseignement des langues vivantes étrangères, avec l'utilisation de nouveaux tableaux blancs interactifs dans des classes rurales et avec un dispositif départemental de l'inspection académique, composé d'un conseiller pédagogique et de six animateurs informatiques, qui intervient pour la formation et l'accompagnement technique et pédagogique des maîtres. Forte de ces efforts, l'inspection d'académie de l'Ariège affiche pour l'année 2008 un niveau de validation du B2i (brevet informatique et internet) qui dépasse 90% des élèves.

Dans le second degré : l'expérimentation d'un environnement numérique de travail (ENT), pilotée conjointement par le rectorat, le Conseil régional et le Conseil général s'est poursuivie en 2008. Ainsi, les collèges de Lavelanet et de Tarascon sur Ariège ont intégré le dispositif, comprenant une montée en charge progressive jusqu'en 2011.

- ▶ La direction départementale de la jeunesse et des sports a mis en place en avril 2008, une télé-procédure à destination des organisateurs de séjours accueillant des mineurs. Cette télé-procédure permet une saisie directe des informations par ces organisateurs ainsi qu'un contrôle immédiat des éléments déclarés. Les responsables associatifs ont également été incités à procéder aux demandes de subvention par voie informatique, via l'application « subvention en ligne (SUVNET).

- ▶ La direction des services fiscaux a poursuivi en 2008 ses efforts de dématérialisation.

Ainsi, on observe une augmentation de 9 % du nombre de télé déclarants à l'impôt sur le revenu par rapport à 2007 ; 13% des contribuables ariégeois ont choisi de déclarer leur impôt sur internet.

S'agissant des professionnels, le nombre de redevables utilisant « Télétv@ » pour déposer leurs déclarations de taxe sur la valeur ajoutée, a augmenté de 12 % et s'établit à 2 036 au 31 décembre 2008, soit 19% des redevables à la TVA.

Les notaires recourent de plus en plus souvent à Télé@ctes pour leurs échanges avec la conservations des Hypothèques.



Auprès des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, 824 dossiers « PAC surface » soit 38 % des dossiers reçus ont été télé-déclarés en 2008 soit une progression de 20 % par rapport à l'année précédente.

5. La nouvelle gestion publique

L'année 2008 a été marquée par :

- ▶ la régionalisation du BOP « administration territoriale » qui aura pour conséquence la mise en place d'un volet de performance unique pour les huit départements de la région,
- ▶ la conception et réalisation du logiciel CHORUS, futur logiciel comptable de l'État qui intègre les nouvelles dimensions de la LOLF reposant notamment sur les principes de la comptabilité privée. Ce progiciel, qui équipera l'ensemble des services de l'État, aux niveaux central et local, remplacera plusieurs progiciels actuellement utilisés. Son déploiement devrait introduire de profondes modifications dans le fonctionnement et l'organisation des services gestionnaires. Pour anticiper ces changements, le ministère de l'intérieur a constitué une mission au niveau de son administration centrale et a organisé un réseau de correspondants au niveau local. Le travail de cette mission et de ce réseau de correspondants consiste à repenser l'organisation des services et à travailler le contenu des nouveaux métiers en vue de l'entrée en application du progiciel à compter du 1er janvier 2010.
- ▶ la signature par la DDASS de cinq contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les principales associations gestionnaires d'établissements et de services pour les personnes âgées ou handicapées du département témoignent de la modernisation des relations entre les pouvoirs publics et les structures médico-sociales. En effet, en donnant plus d'autonomie à ces gestionnaires, les services de la DDASS peuvent mieux se consacrer au pilotage des objectifs, contrôler l'efficacité et évaluer les pratiques professionnelles.

6. L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

En Midi-Pyrénées, la mise en place de politiques d'éco-responsabilité demeure jusqu'ici à l'initiative de chacun des services déconcentrés de l'État dans la région et les départements. Depuis la fin de l'année 2007, elle s'organise sous l'autorité du préfet de région, dans le cadre plus général de la modernisation de l'État. Le comité administratif régional (CAR) fixe annuellement les orientations stratégiques de la politique d'éco-responsabilité pour l'ensemble des services de l'État de Midi-Pyrénées.

Une déléguée départementale a été nommée le 30 novembre 2007 par le préfet de l'Ariège, chargée de participer aux travaux du groupe régional et d'animer la mise en place des projets locaux, en liaison avec le chef de pôle régional « environnement et développement durable ».

Des orientations de portée générale ont été lancées en 2008 :

- ⇒ des actions d'information et de sensibilisation,
- ⇒ un programme de formation à destination des porteurs de projets, mais également de l'ensemble des agents de l'État,

- ⇒ un état des lieux des pratiques des services de l'État en matière d'éco-responsabilité,
- ⇒ la mise en œuvre de plans d'action,
- ⇒ deux actions thématiques : le développement de la visioconférence, la mise en œuvre d'un plan d'achats publics durables.



© Tous droits réservés



© Tous droits réservés

La gestion du budget 2008 de la préfecture s'est effectuée dans le cadre de l'éco responsabilité et du renforcement de la politique de développement durable. Un effort particulier de sensibilisation a été porté sur la consommation du papier et des fluides. Dans le cadre des travaux, les normes environnementales ont été prises

en compte pour l'achat des produits utilisés et cette exigence a été relayée auprès des entreprises extérieures sollicitées pour l'entretien des espaces verts. Les produits chimiques ont été éradiqués. Enfin, 2008 a vu l'installation à la Préfecture d'un réseau de chaleur produit par une chaudière à bois et chaudière à gaz pour un montant d'investissement de 431 582 € et une aide du FEDER de 49 459 €.

La DDJS s'est engagée depuis de nombreuses années dans un processus de récupération et de tri sélectif des déchets papier sur la base du volontariat des personnels. Une attention toute particulière a été portée également aux économies d'énergie, essentiellement sur la consommation électrique des services.

La DDEA a renforcé son action d'exemplarité en matière d'éco-responsabilité, par la sensibilisation (« le geste du mois »), des améliorations logistiques et une participation à la semaine européenne de la mobilité durable.

7. La simplification administrative

Chaque année, la DGIFP propose des mesures de simplification. Les principales mesures de simplifications fiscales intervenues en 2008 sont les suivantes :

- ▶ pour les entreprises : suppression de la déclaration de taxe d'apprentissage et de contribution au développement à l'apprentissage ainsi que celle de la participation à la formation professionnelle continue pour les entreprises de moins de 10 salariés,
- ▶ pour les particuliers :
 - ⇒ suppression de l'obligation pour l'administration de donner récépissé de certaines déclarations souscrites par les tiers déclarants en matière de succession, en vue d'accélérer la mise à disposition des ayant droit ou des bénéficiaires de la personne décédée, des sommes relatives à des contrats d'assurance vie souscrits de son vivant par le défunt notamment,
 - ⇒ la déclaration de ressources à souscrire auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF) a été supprimée en 2008 pour 90% des allocataires. Désormais grâce à l'alignement de la période de référence sociale et un avancement de la transmission des données par l'administration fiscale à la CAF, les droits à prestation sont directement calculés au vu des déclarations de revenus déposées,
 - ⇒ la déclaration de revenus déjà pré-remplie des principaux revenus : salaires, retraites, indemnités journalières, allocations chômage et de préretraite, salaires versés au moyen des chèques emplois-service universel, a encore été enrichie en 2008 des rémunérations versées aux assistantes maternelles agréées et aux gardes d'enfant à domicile par les personnes bénéficiant de la prestation d'accueil du jeune enfant, ainsi que des heures supplémentaires exonérées,
- ▶ La douane a conçu et généralisé la possibilité de dédouaner en ligne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, en simplifiant les formalités. Elle a placé la fluidité des échanges, en particulier sur les plateformes portuaires, au 1er rang de ses priorités, de plus, l'administration des douanes a instauré en 2008 une centralisation comptable auprès d'un pôle comptable unique. Débutée en février cette centralisation s'est terminée en octobre 2008. La totalité des recettes est désormais encaissée auprès d'une seule recette régionale qui assure également le recouvrement forcé des créances. A compter du 1er mai 2008, l'intégralité des écritures comptables et du recouvrement forcé des opérateurs de l'Ariège a été centralisée sur le pôle comptable unique, la recette régionale de Toulouse.

8. LA QUALITÉ DU SERVICE

La réforme de l'administration des douanes et droits indirects s'inscrit dans le mouvement général de la réforme de l'État. Elle poursuit ses réformes débutées en 2001, qui ont concerné l'ensemble de ses secteurs d'activité : contributions directes, surveillance, services administratifs des directions, services du renseignement et de la lutte contre la fraude, des laboratoires des douanes, du dispositif aéroportuaire.

Cette réforme comprend notamment la préparation de la modernisation du dédouanement, avec 2 objectifs principaux :

- ⇒ améliorer la qualité des contrôles intégrant l'évolution des techniques induite par la dématérialisation du dédouanement (dédouanement en ligne opérationnel depuis la mi-2008) et les évolutions communautaires, notamment le nouveau statut communautaire d'opérateur économique agréé,
- ⇒ renforcer la compétitivité du dédouanement français en diversifiant et améliorant la qualité de l'offre de services à l'intention des entreprises et en adaptant le réseau des services chargés du dédouanement.

La démarche de modernisation du dédouanement s'effectuera progressivement à compter de 2009 pour être achevée en 2011.

Cette réforme prévoit également la définition d'une nouvelle charte des contrôles douaniers :

La douane a préparé, en liaison avec les milieux économiques, une charte des contrôles douaniers qui vise à l'installation d'un juste équilibre entre les missions de contrôle dont elle a la charge et les attentes des entreprises. Elle décrit les droits et obligations des personnes physiques ou morales contrôlées mais aussi ceux de la douane.

CHIFFRE CLÉS

Délivrance de titres et contrôle de légalité

Titres

▶ nombre de cartes nationales d'identité :	13 776
▶ nombre de permis de conduire :	6 398
▶ nombre de permis de conduire internationaux :	363
▶ nombre de cartes grises :	35 182
▶ nombre de passeports :	4 428
▶ nombre de permis de chasser :	209

Contrôle de légalité

▶ nombres d'actes reçus :	30 867
▶ nombre d'actes contrôlés :	21 414

Effectifs et masse salariale 2008

	Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Masse salariale
1	Service départemental de l'architecture et du patrimoine	5	5,00	45	3	2	175 346,38
2	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture	236	225,07	47	139	97	12 887 046,00
3	Inspection académique	2 620					115 946 622,00
4	Direction départementale de la sécurité publique	124	122,8	41	96	28	5 864 773,31
5	Gendarmerie	357	357,00	42	327	30	11 790 570,00
6	1er régiment de Chasseurs Parachutistes	1 171	1 169,18	31	1 121	50	26 000 000,00
7	Office national des anciens combattants	4	3,60	45	1	3	177 166,30
8	Direction départementale de la jeunesse et des sports	15	13,80	46	6	9	785 759,39
9	Trésorerie générale	175	163,00	46	70	105	8 410 593,00
10	Direction des services fiscaux	155	134,49	50	52	103	8 463 587,08
11	Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	11	10,40	55	7	4	756 000,00
12	Agence nationale pour l'emploi	58	54,30	43	14	44	1 761 301,68
13	Direction départementale pour le travail, l'emploi et la formation professionnelle	29	26,15	49	8	21	1 326 000,00
14	Maison d'arrêt	40	39,00	43	38	2	
15	Justice	41			7	34	
16	Direction départementale de l'action sanitaire et sociale	51	47,60	49	12	39	2 667 000,00
17	Préfecture	140	131,65	47	43	97	5 955 553,13
18	DRIRE	5	3,80	46	2	3	271 736,26
19	Direction départementale des services vétérinaires	32	25,08	43	13	19	1 356 047,00
20	Protection judiciaire de la jeunesse	11	11,00	49	7	4	536 058,08
21	Services douaniers	36	34,90	45	20	16	1 765 505,00
22	Hôpitaux	3 064	2 842,74	42	663	2 401	125 510 000,00
	TOTAL	8 380	5 420,56	45	2 649	3 111	332 406 664,61

Information non communiquée

Masse salariale hors charges patronales

Commentaires : Le corps enseignant et le personnel hospitalier représentent les 2 tiers des fonctionnaires de l'Ariège.

La moyenne d'âge des agents de l'État est de 45 ans, soit une baisse de l'âge moyen des fonctionnaires de l'État dans le département de 5,8 % par rapport à 2007.

L'effectif le plus jeune (moyenne de 31 ans) se trouve au 1er RCP et le plus âgé (55 ans) à la DDCCRF.

Évolution structurelle des emplois : L'évolution des effectifs des services de l'État dans le département de 2007 à 2008 fait apparaître un solde positif de 43 emplois, soit une hausse de 0,52% des effectifs globaux.

Ce solde résulte de la création de 136 emplois et de la suppression de 93 emplois.

Cette évolution retrace une nouvelle répartition des moyens en effectifs, qui marque un soutien des politiques de maintien de la **sécurité (publique, sanitaire...)** : **16 emplois créés à la DDSP, 12 en Gendarmerie, 1 à la direction départementale des services vétérinaires ainsi qu'à la protection judiciaire de la protection judiciaire de la jeunesse et un soutien des politiques garantes de la santé publique, avec 72 emplois créés au sein des hôpitaux publics du département.**

En contrepartie, l'État consent à des efforts dans dix de ses services départementaux, dont les douanes, l'inspection d'académie, la direction départementale de l'équipement et de l'aménagement du territoire, la préfecture, la justice, les services fiscaux et financiers...

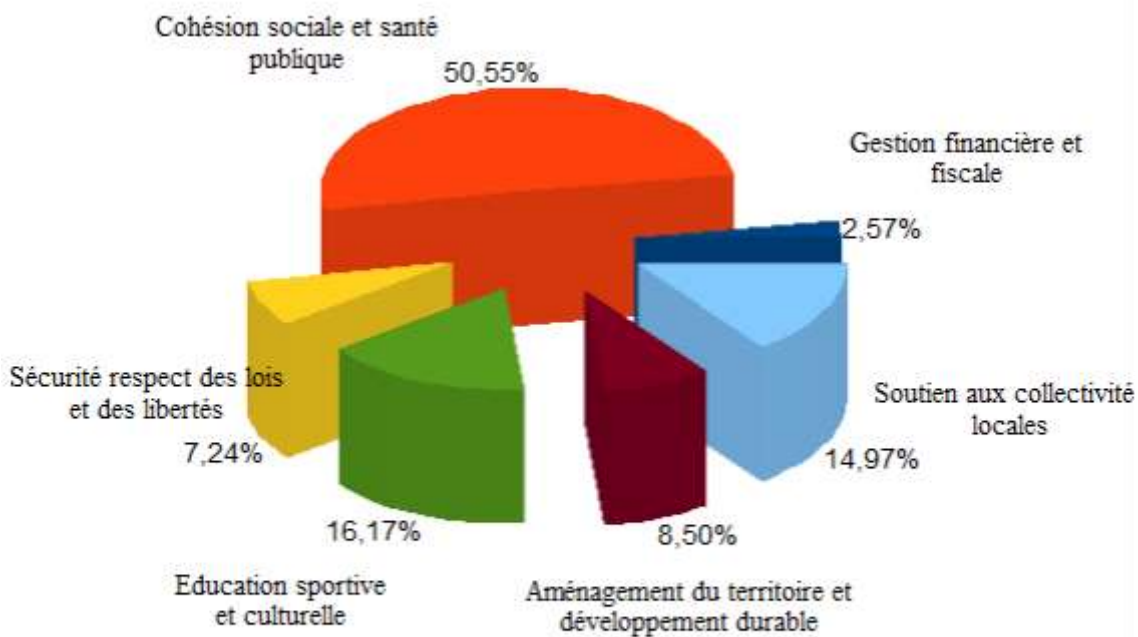
Évolution de la masse salariale : La masse salariale des effectifs de l'État dans le département en 2008 s'élève à 332 406 664,61 €, et marque une hausse par rapport à l'année 2007 de 10,33 %.

Outre les effets d'évolution naturels (GVT : glissement, vieillesse, technicité), et ceux liés aux créations d'emplois (+ 43 emplois), cette augmentation résulte également de la prise en compte en 2008, pour certains services, des charges patronales et de primes non comptabilisées en 2007.

Enfin, la mise en place de protocoles d'accord au sein des hôpitaux publics, se traduit par une hausse de 28 % de la masse salariale de ces derniers dans le département, sachant que les hôpitaux représentent 38% de la masse salariale globale de l'État en Ariège.

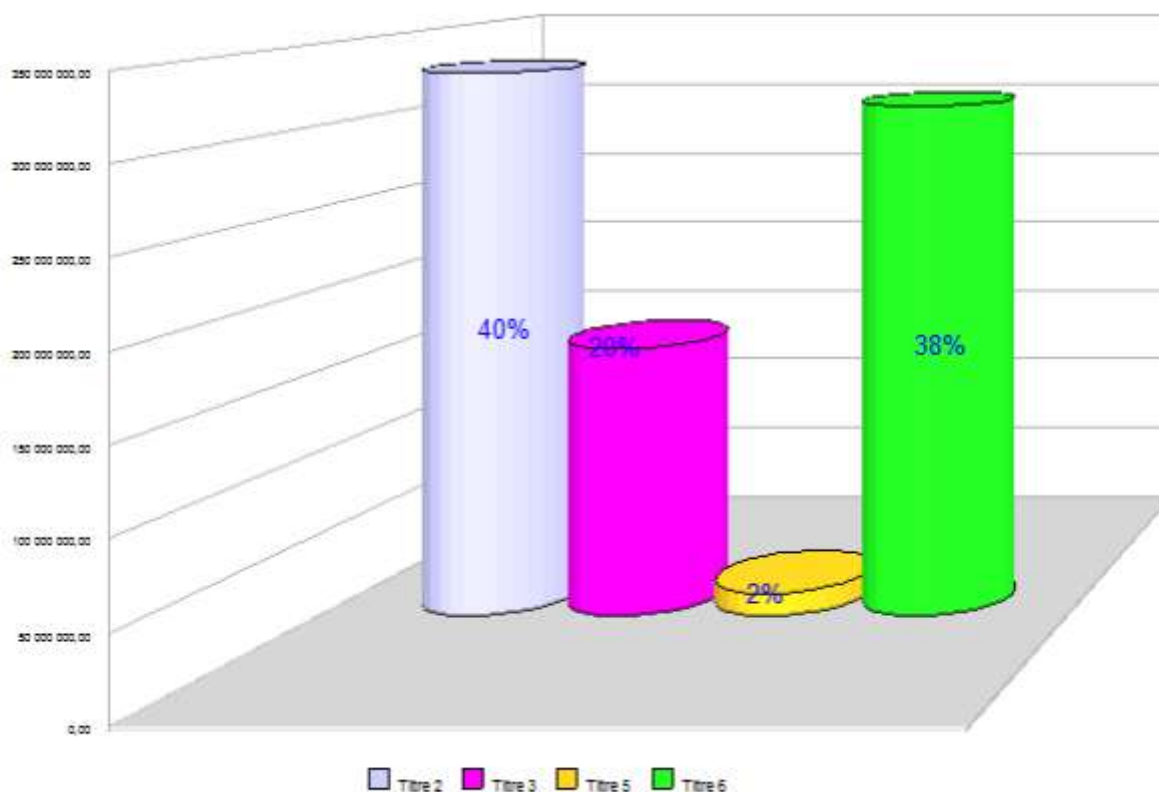
Répartition des crédits par mission

	Total €
Assurer la Gestion financière et fiscale	21 144 645,32
Garantir la Cohésion sociale et la Santé publique	415 681 733,23
Assurer la Sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés publiques	59 516 705,23
Organiser l'offre éducative, culturelle et sportive	132 978 854,55
Garantir l'aménagement des territoires et favoriser le développement durable	69 897 257,22
Financer le soutien aux collectivités locales	123 131 890,58
	822 351 086,13



RÉPARTITION DES CRÉDITS DE L'ÉTAT PAR NATURE

Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6
332 406 665,21	163 650 665,23	14 124 487,06	312 169 268,63



Légende

Titre 2	Masse salariale
Titre 3	Crédits de fonctionnement
Titre 5	Crédits d'investissement
Titre 6	Crédits d'intervention

Le poids de la masse salariale dans le budget global des services de l'État dans le département de l'Ariège est significatif (40 %), à l'image du poids qu'il représente au niveau national dans le budget général (pour mémoire : 44,11 % - PLF 2008).

Les budgets de fonctionnement et d'investissement demeurent en revanche à des niveaux (22% du budget consolidé) moindres qui traduisent les efforts de l'État afin d'adapter son train de vie aux contraintes budgétaires.

Le dernier poste du budget général des services de l'État dans le département (38%), est constitué par les dépenses redistribuées aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux ménages.

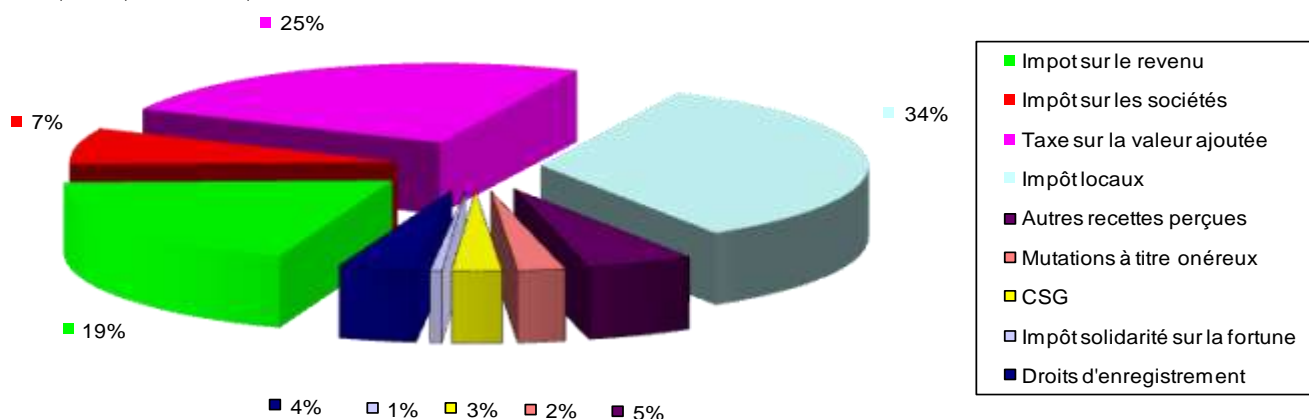
L'État représente dans le PIB (produit intérieur brut) de l'Ariège (estimation : 1,4 Milliards €) plus de la moitié de la dépense locale (59%).

RECETTES PERÇUES PAR L'ÉTAT et pour les collectivités territoriales

INTITULE DE LA RECETTE	MONTANT EN EUROS
Impôts locaux	159 170 679
<i>Taxe d'habitation + redevance sur audiovisuel</i>	38 826 279
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	70 694 360
<i>Taxe professionnelle</i>	49 650 040
Impôts sur le revenu	88 884 239
Impôts sur les sociétés	33 958 331
Taxe sur les salaires*	15 189 166
Taxe sur la valeur ajoutée	116 075 812
<i>Douanes et droits indirects**</i>	
Droits d'enregistrement	17 809 792
Impôt de solidarité sur la fortune	2 702 463
Prélèvements au profit de l'État (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers...)	6 215 543
Contribution sociale généralisée (CSG)	11 439 631
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	10 885 166
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	939 970
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	2 263 061
TOTAL	465 533 853

*La taxe sur les salaires perçue en 2008 s'élève à 15 189 166 €. La totalité de cette taxe est transférée à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACCOSS) en application de la loi de finances pour 2008. En 2007, 5 % de la taxe sur les salaires revenait à l'État, correspondant au chiffre donné alors, de 706 482 €.

** Recettes service des douanes : en raison de la centralisation comptable sur un pôle unique régional, la ventilation par département n'est plus disponible à compter de 2008.



Les recettes perçues par l'État et pour les collectivités territoriales s'élèvent en 2008 à 465 533 853 €.

Ce montant marque une augmentation de l'ordre de 4,92%, hors recettes des douanes et de 5,84% y compris recettes des douanes sur la base du montant connu pour 2007.

Concernant les impôts locaux dont le montant perçu par l'État en 2007 est de 159 170 K€, les versements de l'État aux collectivités locales sont de 203 032 K€. En effet, l'État supporte les aléas du recouvrement (la différence entre les deux montants correspond aux dégrèvements et aux impayés à la date du 31/12/2008).

Concernant le fonds de péréquation départemental, l'État a perçu 2 263 K€ en 2008. Le Montant à reverser aux collectivités ne sera connu qu'en juillet 2009. A titre de comparaison, le montant perçu par l'État en 2007 était de 2 622 K€ pour un montant reversé en juillet 2008 de 2 678 K€.